

## [La sécurité routière](#)

6 mars 2015 - 22 : 36

**Les objectifs nationaux pour la sécurité routière sont ambitieux : on devra compter moins de 2000 tués en 2020, contre 3268 en 2013.**

Le **contrat local de Sécurité Routière de Brest métropole** se situe pleinement dans le contexte national de réduction des victimes de la route. Il s'appuie, entre autres, sur les enjeux définis dans le Document Général d'Orientations pour la Sécurité Routière ([DGO 2013-2017](#)) du département du Finistère, document établi pour 5 ans qui a pour finalité de définir et d'afficher les axes prioritaires de la politique à mener dans le département pour réduire l'insécurité routière.

### **Pour améliorer la sécurité routière, Brest métropole intervient sur deux axes principaux :**

- l'aménagement des espaces urbains pour favoriser la cohabitation entre les différents usages, en s'appuyant sur le [bilan des accidents réalisé annuellement](#) pour identifier les emplacements posant des questions réelles de sécurité
- [la prévention](#), en particulier par la formation des jeunes et adolescents, en aidant les enseignants à définir et mener des projets pédagogiques dans le domaine de la sécurité routière.

---

### **La rue pour tous, ça change la vie.**

Les trottoirs et passages protégés sont réservés aux piétons.

Votre voiture est un obstacle pour eux et plus particulièrement pour les personnes âgées, les personnes déficientes visuelles, en fauteuils roulants et les poussettes.

En stationnant comme vous venez de le faire, vous obligez les piétons à se mettre en danger en circulant sur la chaussée.

Nous vous rappelons que stationner sur un trottoir est une infraction au code de la route passible d'une amende de 35 euros.

Pour mieux vivre ensemble dans notre ville, respectons les espaces réservés à chacun.

[Télécharger le flyer](#)